



BOUBACAR ISSA ABDOURHAMANE

ALTERNANCES MILITAIRES AU NIGER

TROIS ANS APRÈS SON ARRIVÉE AU POUVOIR PAR LES ARMES, LE PRÉSIDENT BARÉ MAÏNASSARA ÉTAIT À SON TOUR VICTIME D'UN PUTSCH EN AVRIL 1999. CE NOUVEAU COUP D'ÉTAT TÉMOIGNE DE LA DIFFICULTÉ DE CONSTRUIRE UN ORDRE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE EN AFRIQUE. IL SOULIGNE EN MÊME TEMPS LE POIDS DE L'ARMÉE DANS LA VIE PUBLIQUE ET LES LUTTES POUR L'APPROPRIATION DES RESSOURCES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES OPPORTUNITÉS OUVERTES PAR LA LIBÉRALISATION ET LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE.

Le 9 avril 1999, le chef de l'État du Niger était assassiné sur le tarmac de l'aéroport de Niamey par des éléments de sa propre garde présidentielle, « accident malheureux » qui signait l'exécution d'un nouveau putsch au terme de trois années de crise larvée. Arrivés au pouvoir le 27 janvier 1996 par le renversement du régime démocratiquement élu de Mahamane Ousmane, le général Ibrahim Baré Maïnassara et ses compagnons d'armes réunis au sein du Conseil de salut national (CSN) avaient annoncé qu'ils s'en iraient après les élections. Quelques mois plus tard, contre sa promesse initiale de remettre le pouvoir aux civils, l'homme fort de Niamey était pourtant candidat à l'élection présidentielle ; il sortait « victorieux » du scrutin, après avoir dissous la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Ainsi s'ouvrait une grave crise avec les partis d'opposition regroupés au sein du Front pour la restauration et la défense de la démocratie (FRDD), qui n'eurent de cesse de contester sa légitimité. Durant tout son règne, le général a eu deux préoccupations majeures : d'une part s'imposer à une opposition qui s'est révélée tenace aussi bien face aux sollicitations qu'à la répression, et d'autre part conforter ses soutiens au sein de l'armée, l'institution à laquelle il devait son pouvoir. La « révolution de palais », qui a amené au pouvoir le chef d'escadron Daouda Mallam Wanké et suscité une alliance de fait entre les opposants et ses anciens compagnons d'armes, consacre l'échec de cette entreprise politique.

Pour tenter d'expliquer ce nouveau putsch et en souligner les enjeux, quelques hypothèses peuvent être avancées, qui renvoient à l'actualité politique immédiate, mais aussi à d'autres processus sous-jacents qui, en dépit de leur caractère moins spectaculaire, n'en détiennent pas moins une grande



signification dans la compréhension des événements politiques au Niger. La première explication porte sur l'effet d'accélérateur joué par la crise née des élections locales du 7 février 1999 dans la chute du régime Baré. La seconde postule que le problème du leadership s'est constamment posé au sein de l'armée, et que le général Baré n'a jamais été en mesure de la contrôler entièrement. La dernière explication, enfin, suggère que le régime n'est pas parvenu à se constituer une base sociale, et que la coalition au pouvoir a été constamment fragilisée par les rivalités internes en vue du contrôle des ressources étatiques, ce qui s'est traduit par une criminalisation croissante de certains attributs de l'État.

**LES ÉLECTIONS LOCALES : EFFET D'ACCÉLÉRATION
DE LA CHUTE DU RÉGIME**

Prévues depuis la fin de l'année 1997, les élections locales seront constamment repoussées, en raison notamment du problème de leur financement. En effet, plusieurs bailleurs de fonds avaient conditionné leur appui à la transparence du scrutin. Il fallait donc réunir les éléments d'un scrutin libre et transparent, condition *sine qua non* posée aussi par les opposants, les deux dernières expériences électorales ayant, de ce point de vue, échoué : l'opposition avait boycotté les législatives de novembre 1996 pour protester contre les fraudes électorales de juillet 1996, ce qui permit à la mouvance présidentielle de remporter tous les sièges au sein de l'hémicycle. De nombreuses initiatives de rapprochement avaient été tentées, sans succès, par des médiateurs extérieurs, notamment par des chefs d'État africains et des personnalités politiques françaises. L'arrangement envisagé alors proposait une dissolution de l'assemblée monolithique, qui devait permettre à l'opposition d'être représentée et qui, parallèlement, devait engager cette dernière à reconnaître la légitimité du général Baré. L'absence de compromis a séparé encore davantage les parties en conflit ; l'impasse apparaissait totale.

C'est dans ce climat que le pouvoir et l'opposition, regroupée au sein de deux coalitions¹, ont signé, le 31 juillet 1998², un accord en vue de l'organisation transparente des élections pour la mise en place de conseils locaux à travers tout le pays³. Pour nombre d'acteurs politiques nigériens et pour la plupart des médiateurs étrangers, la tenue d'élections locales transparentes allait permettre d'effacer les mauvais souvenirs électoraux des présidentielles et législatives de juillet et novembre 1996. Les partis politiques de l'opposition devaient avoir accès aux médias publics, et la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême devait être recomposée pour apaiser les craintes des opposants quant à l'impartialité de cette juridiction. La mise en place d'un gouvernement

d'union nationale avait du reste été un temps envisagée. L'accord du 31 juillet fut rendu possible grâce à la médiation de la Fondation Jean-Jaurès, représentée par Guy Labertit, le délégué Afrique du Parti socialiste français. Ce compromis a donné un signe d'espoir pour une sortie de crise pacifique, même si l'on pouvait entrevoir des risques de blocage⁴.

Mais, au-delà de ces considérations internes, le processus électoral était aussi une condition discrètement recommandée par Paris, l'ex-puissance coloniale, pour sortir le Niger de la crise. Depuis plusieurs mois, Paris aurait en effet encouragé le défunt général à mettre en place un gouvernement d'union avec un Premier ministre constitutionnellement fort, afin de ramener le calme dans le pays. Lors de son passage à Niamey au début de l'année écoulée, le conseiller à la cellule africaine de l'Élysée, Fernand Wibaux, aurait signifié au général Baré que sa réception par Jacques Chirac à l'Élysée était conditionnée par l'organisation d'élections locales libres et transparentes. Si l'accord du 31 juillet a ouvert la voie à la réalisation de cette condition, le général n'a tenu sa promesse qu'à moitié : en effet, les résultats des élections n'étaient pas encore connus lors de son séjour dans la capitale française, du 23 au 27 février 1999. En outre, leur organisation fut émaillée d'irrégularités et de violences perpétrées par les députés membres du RDP Jama'a, le parti qui soutenait l'action du général Baré⁵, et des éléments des forces de sécurité. Ainsi, à Madaroufa (Maradi), des forces de l'ordre ont ouvert le feu sur des militants de l'opposition qui protégeaient les urnes⁶, et le chef de la junte Daouda Mallam Wanké dit avoir refusé d'obéir aux ordres du général, qui lui demandait d'envoyer ses éléments pour interrompre le processus électoral⁷. Pour chacune des parties en compétition, ces élections de la dernière chance étaient perçues comme une occasion de remporter une victoire sur l'adversaire : le risque d'affrontement violent était perceptible en dépit de la volonté de la Commission nationale électorale indépendante (CENI) d'arriver à un scrutin libre et transparent.

1. Ces coalitions sont l'Alliance des forces démocratiques et sociales (AFDS), qui regroupe les partis politiques ayant quitté la coalition présidentielle après le remaniement ministériel de novembre 1997, et le Front pour la défense et la restauration de la démocratie, réunissant huit partis politiques qui ont refusé de soutenir le général Baré après les présidentielles de 1996.

2. Voir *Alternative* du 10 août 1998, « Le protocole d'accord entre le gouvernement et les partis membres de l'AFDS et du FRDD ».

3. G. Mamoudou, « Niger : élections locales, décentralisation et (re)démocratisation », *L'Afrique politique*, Paris, Karthala, à paraître.

4. Voir *Alternative* du 10 août 1998, « La France à la rescousse du général Baré », de Moussa Tchangari et Abdramane Ousmane.

5. Voir *Alternative* du 11 février 1999.

6. *Id.*, « Rapport de l'observation coordonnée ».

7. Voir *Afrique Express* du 29 avril 1999.



L'inquiétude était d'ailleurs si grande que, quelques jours avant la tenue du scrutin électoral, le général Baré s'était rendu auprès du général nigérian Aboubakar Abdoussalami pour chercher sa médiation, et ce dernier avait dépêché un avion spécial pour rencontrer les leaders de l'opposition à Abuja⁸. Mais, pour certains cercles du pouvoir, cette montée de la tension a constitué une opportunité de se démarquer du général tout en se rapprochant des opposants et des membres du gouvernement de l'équipe Baré qui n'étaient pas partisans des méthodes fortes ; un certain nombre d'entre eux, au premier rang desquels se trouvait le Premier ministre⁹, attendaient d'ailleurs leur prochaine éviction du gouvernement dans le cadre d'un remaniement ministériel.

Le coup d'État est intervenu deux jours après la proclamation par la Cour suprême des résultats des élections locales organisées le 7 février 1999 ; l'arrêt de la Chambre constitutionnelle¹⁰, tout en donnant une avance à la coalition des partis de l'opposition, stipulait néanmoins qu'environ 80 % des électeurs retournent aux urnes. L'opposition a réagi énergiquement en exigeant la démission pure et simple du général Baré et en appelant les militants à exercer « leur droit naturel de résistance » face à l'oppression¹¹. Devant cette offensive, le ministre de l'Intérieur devait annoncer, le 9 avril, des mesures de restriction des libertés à l'encontre des principaux leaders de l'opposition. Selon certaines sources, le dernier conseil des ministres, tenu la veille de la mort du général, aurait révélé de graves divergences au sein du gouvernement sur la suite à donner aux résultats des élections : aux tenants de la ligne de fermeté, s'opposaient les partisans du compromis. La tension politique ainsi créée coïncidait avec une cristallisation des conflits au sein de l'armée, institution dont le soutien était indispensable à la survie du régime. Or, les luttes factionnelles y étaient depuis quelque temps intenses et la crise ouverte par les élections locales constituait simplement une opportunité pour leur expression sous la forme du coup d'État militaire du 9 avril 1999. La permanence et l'exacerbation récente de ces tensions ôtent toute crédibilité à l'hypothèse de la spontanéité du renversement du régime Baré ; elles soulignent en revanche le processus avancé de décomposition interne du régime, en œuvre depuis l'arrivée de ce dernier au pouvoir.

LE POIDS DE L'ARMÉE ET LE JEU DES LUTTES FACTIONNELLES

Depuis l'arrivée au pouvoir du général Baré, l'armée a conservé un poids important : les principales régions du pays et la communauté urbaine de Niamey, la capitale, ont été dirigées par des officiers supérieurs, officiellement pour assurer une neutralité à l'égard des forces politiques. Du reste, la nouvelle junte a reconduit le même dispositif militaire, toutes les régions étant

encore dirigées actuellement par les militaires. Au lendemain du putsch de 1996, les principales décisions étaient prises au sein d'une instance militaire, le Conseil de salut national (CSN) : la plupart des membres civils du gouvernement étaient parrainés par des officiers supérieurs.

L'armée a été, sous des formes variées, utilisée dans le cadre de la politique de répression contre les partis d'opposition regroupés au sein du FRDD, qui contestaient le « hold-up » électoral de juillet 1996. Des militaires ont participé à l'arrestation et à la déportation des leaders de l'opposition ainsi qu'à la campagne de violence et d'intimidation contre des éléments actifs de la société civile, en particulier les journalistes, portant ainsi atteinte de manière grave et délibérée aux libertés et aux droits des citoyens. En outre, les tensions – réelles ou supposées – au sein de l'armée ont été régulièrement instrumentalisées pour justifier les fraudes électorales ; ainsi, lors des dernières élections locales, le président Baré parlait de sa crainte que les militaires n'interrompent le processus électoral, sous prétexte de leur exclusion¹².

Bien évidemment, l'influence de l'armée ne s'exerce pas de façon uniforme, notamment parce qu'elle est traversée par de multiples contradictions ; les coups d'État et autres tentatives de prise de pouvoir, depuis le début des années 70, sont là pour le démontrer. Les oppositions au sein de l'armée se déclinent souvent par l'âge, le lieu de formation, l'appartenance ethnocommunautaire, l'implication dans des réseaux informels de solidarité, etc. Dès lors que le poids de l'armée se traduit par le contrôle des ressources stratégiques de l'État, la fidélisation de cette institution devient un enjeu entre les officiers supérieurs. Les mesures de promotion, d'affectation et de déclassement se révèlent des instruments destinés à affaiblir ses adversaires et à renforcer ses alliés. Cependant, les militaires se sont mutinés plusieurs fois pour réclamer le paiement des soldes, ce qui traduit la difficulté du régime à trouver les moyens de s'assurer ses principaux soutiens. En avril 1997, le président Baré a été obligé de remplacer le chef d'état-major par le général modéré Moussa Moumouni Djermakoye, afin de ramener le calme au sein des troupes qui non seulement réclamaient leur paye, mais exprimaient également leur hostilité aux accords signés, le 24 avril 1995 à Ouagadougou, entre le gouvernement et la rébellion

8. Voir *Alternative* du 29 janvier 1999.

9. Des articles publiés dans des journaux proches du conseiller spécial à la présidence, Djibril Baré, frère du Président, ont plusieurs fois dénoncé des affaires de corruption dans lesquelles serait impliqué le Premier ministre Ibrahim Assane Mayaki.

10. Arrêt de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême en date du 7 février 1999.

11. Voir *Le Républicain* du 8 avril 1999, communiqué du FRDD rendu public le 8 avril 1999 à Niamey.

12. Interview du président Baré à RFI, le 8 février 1999.

13. Voir *Alfazar* du 11 mars 1994, « Tentative de coup d'État au Niger ».



touarègue. En effet, ces derniers avaient permis l'intégration de centaines de rebelles au sein des forces militaires et paramilitaires, réduisant de ce fait d'autant la « part du gâteau » revenant à chacun.

Le président-général n'a jamais réussi à contrôler entièrement l'institution militaire, et ce en dépit de ses multiples tentatives. Certains de ses compagnons ont continué à garder le commandement des casernes les plus stratégiques, ce qui explique la relative facilité avec laquelle a pu s'opérer le coup d'État. Une analyse des membres du Conseil de réconciliation nationale, en particulier de son noyau dur, montre que les principaux chefs militaires à la tête des unités stratégiques n'étaient pas des alliés sûrs du général Baré. Dans son entourage proche, tout d'abord, on remarque que les trois principaux responsables de la garde présidentielle font partie des putschistes : il s'agit du chef d'escadron Daouda Mallam Wanké, commandant de la garde, et de deux de ses adjoints, le capitaine Abdoulaye Mounkaila et le lieutenant Soumana Falikoye Fodo. Au niveau des unités de la capitale, on note la participation du capitaine Djibrilla Hima Hamidou, commandant de l'escadron blindé, d'Aboubacar Sanda, commandant de la compagnie parachutiste, et du capitaine Salia Hamani, de la compagnie d'appui. Le commandant de la zone militaire de défense n° 1 qui regroupe toutes ces unités, le lieutenant-colonel Moumouni Boureima, préfet-maire de la capitale, n'a jamais voulu renoncer à sa position militaire très stratégique ; il est actuellement ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de transition. Au total, on peut même affirmer que seuls deux officiers proches du général Baré, le commandant de la gendarmerie nationale Mallam Oubandawaki et le commandant du camp de la garde républicaine Nouhou Bako, étaient sous son contrôle.

Des rumeurs ont fait état de la volonté du général Baré de se débarrasser du premier cercle d'officiers de crainte qu'ils ne fomentent un complot contre son régime. Auparavant, il avait tenté de les éloigner de la zone de commandement par des propositions de nomination, mais la résistance de ces derniers a fini par avoir raison de sa détermination. Un des signes forts des divergences entre le général Baré et ses alliés militaires est l'indifférence dont ceux-ci ont fait preuve lors de la mise en place du parti politique le Rassemblement pour la démocratie et le progrès, RDP Jama'a, en 1997. Cette absence de soutien a été interprétée comme une opposition implicite à l'enracinement du général au pouvoir et comme une volonté de bien montrer que son rôle dans le renversement du président Mahamane Ousmane avait été somme toute secondaire. D'ailleurs, cet épisode peut faire aujourd'hui l'objet d'une autre lecture à la lumière de la chute de Baré. En effet, l'argument avancé à l'époque – mettre fin à la crise institutionnelle – semble n'être qu'une justification destinée à l'opinion. Dès mars 1994 en effet, les officiers qui sont aujourd'hui à l'origine

du putsch avaient été accusés d'organiser un coup d'État. À l'époque, la publication de l'information¹³ avait donné lieu à une plainte pour diffamation contre le journal qui l'avait divulguée, et le tribunal de Niamey, dans un jugement en date de mai 1994, avait donné raison aux auteurs de la plainte, le chef d'escadron Daouda Mallam Wanké et le commandant Moumouni Boureïma. L'hypothèse du rôle d'acteur secondaire joué par Baré dans le renversement du régime de Mahamane Ousmane en 1996 est du reste confirmée par le chef d'escadron Daouda Mallam Wanké¹⁴. Durant toutes ces années au pouvoir, le général a essayé, sans succès, de réduire la capacité d'action de ses parrains. Dès lors, le dénouement du 9 avril rappelle la mort du capitaine Thomas Sankara en 1987 et la prise du pouvoir par le capitaine Blaise Compaoré qui, en 1983, avait fait le putsch pour remettre le pouvoir à son « frère » de camp.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU RÉGIME : ÉCHEC DES STRATÉGIES DE SURVIE POLITIQUE

Le coup d'État d'avril 1999 souligne également les ressorts de l'économie politique du régime nigérien. L'arrivée au pouvoir de la junte militaire de 1996 avait été saluée par tous ceux qui se sentaient exclus depuis la « démocratisation politique » initiée au début des années 90. Les forces sociales qui ne participaient pas au jeu politique ni au contrôle de l'État ont salué ce changement politique comme une occasion de prendre leur revanche sur les principales forces politiques engagées dans le processus démocratique. Le général Baré, qui entendait s'appuyer sur ces forces pour se forger une légitimité politique, a dû revoir sa stratégie. C'est ce qui explique que le pouvoir ait été principalement concentré dans les mains : 1) des officiers avec lesquels il avait organisé le coup d'État, 2) de quelques associations ayant connu leurs heures de gloire sous les régimes militaires des années 70-80, 3) de chefs traditionnels, 4) de ses proches parents, dont le plus visible reste son frère Djibril Baré, cadre de la BCEAO à Dakar, devenu conseiller spécial à la présidence. La réputation de ce dernier était telle que la presse locale le présentait sous le sobriquet de « vice-président ». Il était sur tous les fronts : sécurité du régime, débauchage des militants pour affaiblir l'opposition, animation de journaux servant d'instruments de propagande contre les opposants et des personnalités du régime dont il fallait se débarrasser, etc. La personnalisation du pouvoir était parfaitement illustrée par les prérogatives dont jouissait ce conseiller spécial qui, dit-on, avait le pouvoir de faire partir quiconque, y compris les Premiers ministres. Ainsi,

14. Voir *Afrique Express* du 29 avril 1999, p. 3.



l'avant-dernier Premier ministre du président Baré, Cissé Amadou, avait été pris à partie par les journaux proches de Djibril Baré quelque temps avant son limogeage, en novembre 1997. De même, son successeur et actuel Premier ministre de la transition, Ibrahim Assane Mayaki, avait été la cible de la même presse, dans le cadre de l'attribution du marché public pour l'informatisation des pièces d'état civil. Cette logique de gestion du pouvoir faisait des mécontents, y compris au sein de ses divers cercles. Dans la bataille entre différentes factions au pouvoir, la lutte contre les opposants passait même parfois au second rang des préoccupations.

Ainsi, la concurrence fut grande entre les factions au pouvoir pour le rachat des entreprises privatisées dans le cadre des accords de Facilité d'ajustement structurel (FAS) conclus en 1996 avec les institutions financières internationales. L'exemple le plus souvent cité est celui de l'Office du lait du Niger (Olani), une société rachetée par le beau-frère du Président, en concurrence avec le président du RDP, le parti ayant soutenu l'action du général Baré. Auparavant, la presse locale avait rapporté des informations relatives à la création d'un monopole d'importation et de transit de cigarettes en faveur des proches du général Baré.

Les stratégies de contrôle des ressources de l'État passent aussi par la désignation d'alliés sûrs aux postes de l'administration et des grosses sociétés, comme les services de la douane, des impôts, du trésor, les sociétés pétrolières, de téléphone, de l'eau, etc. Le contrôle du processus de privatisation était un enjeu de taille, car le système des passations des marchés de gré à gré et le paiement différé du montant de la transaction offraient des avantages aux nouveaux acquéreurs. De même, le retard pris dans l'exécution de la privatisation de certaines sociétés comme celle du téléphone, Sonitel, aurait été lié aux luttes entre les différents réseaux économiques qui soutiennent des repreneurs étrangers différents dans le cadre de *joint-venture* avec l'étranger.

Dans la bataille pour le contrôle des entreprises et des marchés publics, chaque opérateur s'appuyait sur ces alliances, qui pouvaient être d'ordre familial, matrimonial, militaire... Ainsi, les marchés de l'impression et la fourniture de biens d'équipement relevaient du domaine de Tahirou Issa, dit Albarka, considéré comme une éminence grise du régime et très proche d'officiers comme Daouda Mallam Wanké et Moumouni Boureima. De tous les voyages officiels de Baré, il fit également partie de la première délégation nigérienne dépêchée à Tripoli pour expliquer les événements du 9 avril 1999. Il pouvait arriver que les luttes pour le contrôle des biens divisent fortement les repreneurs politico-militaires, comme l'illustre l'exemple de la privatisation des hôtels de la capitale. Mais ces ressources économiques et financières pouvaient se tarir ; c'est ce qui explique que le recours à la criminalisation du politique

soit devenu un instrument politique supplémentaire, parfois justifié au nom du « droit des gens à se développer ». En effet, il existe un véritable discours de légitimation de la participation à cette économie criminelle par des trafics en tous genres. Se déclinant sous la forme d'un tiers-mondisme d'un nouveau genre, un tel discours justifie la criminalisation comme un moyen alternatif au dictat des institutions financières internationales et de l'Occident en général. Au Niger, il n'hésite pas à prendre l'exemple sur le Burkina voisin, qui n'aurait assuré sa croissance actuelle que grâce à l'implication du régime dans la guerre du Libéria, implication qui lui aurait procuré d'importantes ressources diamantifères injectées dans l'économie.

Trois exemples peuvent étayer cette thèse et souligner le poids de la criminalisation au sein du régime. En avril 1998 tout d'abord, le Niger dépêche l'avion présidentiel pour chercher à Abidjan les généraux proches de Mobutu qui viennent d'être expulsés du Mali¹⁵. Ils sont accueillis à l'aéroport par le ministre de l'Intérieur, le chef d'état-major particulier du chef de l'État, le colonel Moussa Gros, et son frère Djibril Baré. Le régime espérait en effet, par son offre d'asile, bénéficier des ressources dont ces hôtes sont supposés être les dépositaires, notamment des lingots d'or et de diamant. Septembre 1998 : un avion immobilisé à Beyrouth, immatriculé à Kinshasa et en provenance d'une ville d'Amérique latine, aurait débarqué à l'aéroport de Niamey, sous la surveillance des militaires, d'importantes quantités de faux dinars de Bahreïn, un riche émirat du golfe¹⁶. Lorsque la police suisse découvre la manœuvre, un homme d'affaires malien est mis aux arrêts à Bahreïn ; il révélera des appuis au plus haut sommet de l'État à Niamey. Il est en outre porteur d'un passeport diplomatique nigérien et jouit du statut de conseiller à la primature. Au début de l'année 1999, enfin, des rumeurs persistantes ont fait état d'un trafic d'armes en direction de certains mouvements de rébellion. Le transport des cargaisons aurait été assuré par de gros porteurs immatriculés dans les anciens pays de l'Est ; le Libéria serait l'une des destinations de ces cargaisons. La rencontre entre le général Abdoul-salami Aboubakar du Nigeria et les responsables politiques nigériens en janvier 1999 à Abuja, organisée pour résoudre la crise électorale au Niger, aurait également porté sur cette question¹⁷.

La poursuite de cette logique rentière remettait de fait au second plan la résolution des problèmes économiques et sociaux du pays. Avec les dividendes tirés d'une économie informelle et criminelle, le pouvoir ne voyait pas d'intérêt

15. Le Bénin a aussi essayé d'accueillir ces compagnons d'infortune de Mobutu, mais ces derniers ont finalement opté pour le Niger.

16. Voir *Le Soir de Bruxelles* du 4 août 1998.

17. Voir *Alternative* du 29 janvier 1999.



à élargir sa base sociale. Mais, de ce fait également, il ne pouvait espérer gagner aux élections, face à une opposition dont la légitimité était renforcée par l'incapacité du pouvoir à amorcer un processus de sortie de crise honorable. Ainsi, l'absence de base sociale du régime explique largement le calme qui a prévalu après la disparition du général Baré ainsi que le ralliement de certains de ses partisans au discours putschiste. De fait, l'économie politique du régime était résumée dans la stratégie de captation des ressources par une petite élite.

La période actuelle consacre une alliance entre les militaires ex-compagnons du général Baré, les civils modérés¹⁸ alliés du régime renversé et les partis politiques de l'opposition. Les recettes proposées sont d'une mouture particulièrement classique, avec un gouvernement d'union nationale, une nouvelle constitution et la reprise du processus électoral. Cependant, il va de soi que la sortie d'un régime autoritaire ne conduit pas automatiquement à une démocratisation des institutions. En Afrique, les sorties de crise par les élections demeurent problématiques. Au Niger, il ne semble pas que les logiques politiques et économiques se soient profondément modifiées : les militaires sont loin d'être neutres politiquement ; la préoccupation majeure des dirigeants est de maîtriser les mécanismes d'organisation et de pérennisation des techniques d'accès, et d'exclusion, à l'État ; l'économie politique du « nouveau » régime est issue de la précédente, et les alliances scellées sont les mêmes que celles du régime de Baré... Tout cela conduit à penser que l'hypothèse de la continuité du régime et de la crise est la plus certaine¹⁹ ■

Boubacar Issa Abdourhamane

CEAN

18. Il s'agit particulièrement du Premier ministre Assane Mayaki et du ministre des Affaires étrangères Maman Sidikou, actuellement directeur de cabinet du président du Conseil de réconciliation nationale, le chef d'escadron Daouda Mallam Wanké.

19. Nous avons soutenu cette hypothèse depuis l'arrivée au pouvoir du général Baré en 1996. Voir Boubacar Issa Abdourhamane, *Crise institutionnelle et démocratisation au Niger*, Talence, CEAN-IEP, 1996, p. 69.